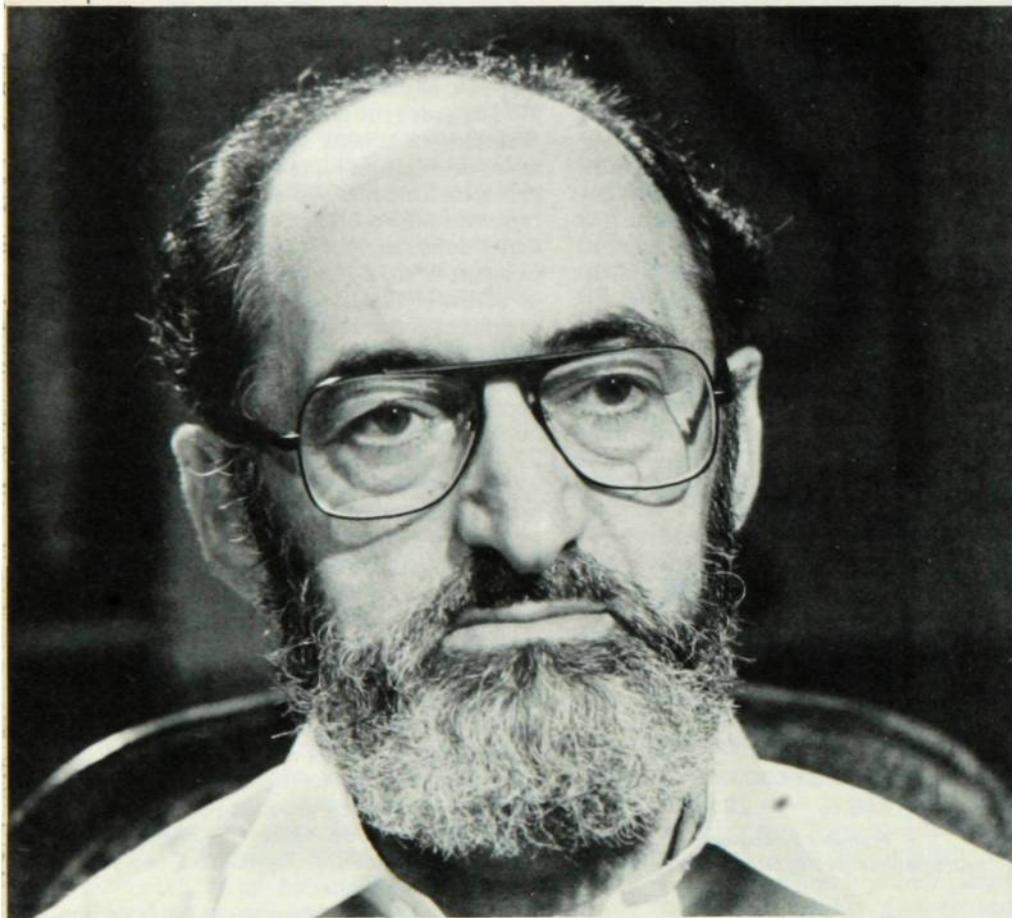


Henry Morgentaler

# La Conquête de l'Ouest



par Françoise Guénette

**A** l'automne 1982, six ans après que sa victoire juridique ait acquis aux Québécoises plus d'accessibilité à l'avortement, le docteur Henry Morgentaler remontait à l'assaut de la loi fédérale en ouvrant des cliniques d'avortement à Winnipeg et Toronto. C'était reparti : poursuites pour contrevention aux articles 251 et 252 de la loi de 1969, procès devant jurys, manifestations Pro-Vie et contre-manifestations Pro-Choix, retour de la controverse dans

les médias et l'opinion canadienne, attaques des cliniques, menaces personnelles... et, en novembre dernier, à Toronto, un autre acquittement pour le docteur. Qui songe maintenant à l'Alberta.

*La Vie en rose* a voulu rencontrer Henry Morgentaler en janvier dernier, pour analyser ses motivations d'humaniste et ses tactiques de nouveau croisé (une croisade que nous trouvons nécessaire et courageuse) mais aussi pour discuter avec lui, entre autres, d'une possible «moralité féministe de l'avortement». Après tout, avec combien d'hommes partageons-nous une connaissance aussi intime de la question ?

**LVR** : Vos déplacements soulèvent des vagues pancanadiennes de hargne et de controverse. Votre clinique de Winnipeg a été attaquée, on vous a menacé avec des sécateurs, votre tête est mise à prix. Aux États-Unis, trente cliniques d'avortement ont été attaquées depuis un an. Avez-vous peur de la montée de ce terrorisme anti-avortement ?

**HM** : Oui, cette montée de violence est inquiétante. J'y vois la banqueroute morale du mouvement anti-avortement. Ces gens emploient des moyens désespérés parce qu'ils ont perdu leur bataille et qu'ils le savent : une majorité croissante de Canadiens favorisent la liberté de choix, les sondages le confirment.

**LVR** : Depuis 1976, on a l'impression que c'est réglé au Québec, mais c'est trompeur : il y a des régions où avoir un avortement est très problématique...

**HM** : C'est quand même réglé à 90% : les Québécoises sont plus choyées que toutes les autres Canadiennes. En plus des hôpitaux et des cliniques privées, il y a maintenant huit CLSC et quatre centres de santé des femmes qui offrent des avortements financés par le gouvernement, sans comité thérapeutique, en dehors des hôpitaux, donc de façon tout à fait contraire à la loi.

La plupart des Québécoises ont donc accès à des avortements médicalement bien faits. Leur santé est mieux protégée ; elles n'ont plus à aller en Ontario ou aux États-Unis, les délais sont diminués... et on sait que ce facteur temps est critique. Chaque semaine de délai augmente de 20% le risque de complications majeures, de 30% le risque de mort.

Dans les autres provinces, les délais sont de 5 à 8 semaines et il y a des régions, des provinces même, où l'avortement n'existe pas. L'Île-du-Prince-Édouard, par exemple. À Terre-Neuve, un seul hôpital fait... sept avortements par semaine ! Les femmes d'Alberta et de Saskatchewan doivent traverser aux États-Unis. C'est vraiment très inégal d'une province à l'autre. En fait, n'y ont vraiment accès que les femmes de classe moyenne, blanches, habitant les grands centres. Les femmes des régions rurales, les femmes isolées, les adolescentes, les immigrantes n'ont pas d'accès, et pas de voix politique. Cela explique un peu, selon moi, l'apathie générale : la classe moyenne, qui est la classe dirigeante du pays, a accès à l'avortement, elle.

**LVR** : Après le Québec, vous avez ouvert des cliniques à Toronto et Winnipeg. Vous partez ces jours-ci pour Calgary et Edmonton... Votre stratégie est-elle de couvrir le Canada de cliniques et de provoquer dans les autres provinces la même impasse juridique qu'au Québec ?

**HM** : Oui, la stratégie est de forcer les

choses parce que le processus politique est bloqué.

**LVR :** Attendez-vous quelque chose des conservateurs ?

**HM :** Non. C'est un parti beaucoup plus à droite que les libéraux, déjà pas mal à droite ! On connaît la position des ministres clef : Mulroney est personnellement opposé à l'avortement, John Crosbie et Jack Epp aussi... Je m'attends à peu de changements, malheureusement.

Quand j'ai adopté cette stratégie, à l'automne 82, c'était la même chose. Les gouvernements ne voulaient pas toucher à cette question. Mais les comités thérapeutiques disparaissaient les uns après les autres et l'accès à l'avortement devenait ardu dans tout le pays : il fallait réagir et, comme cela avait été acquis au Québec grâce à l'acquiescement par jury, il me semblait que la seule façon de débloquent le processus était de retourner devant le peuple, c'est-à-dire d'offrir une clinique en disant : «Voilà, ma clinique offre de bons services médicaux. Si vous me traduisez en justice, je vais gagner».

**LVR :** Effectivement, à Toronto, en novembre, un jury vous acquittait encore. Pourquoi avez-vous qualifié ce 4<sup>e</sup> acquiescement de «victoire morale» ? Victoire pour les femmes ou pour le système du jury ?

**HM :** Pour les deux. Pour les femmes d'abord ; ça montre que les jurés, les représentants du peuple, croient que les femmes ont droit au service médical qu'elles désirent. C'est aussi une victoire morale pour la démocratie telle que représentée par les jurys. Le jury est une sorte de soupape de sécurité contre l'arbitraire : c'est vraiment la sagesse collective, le gros bon sens qui s'oppose souvent à la classe dirigeante et à l'establishment, et surtout aux juges et avocats. Pour ces gens-là, c'est la loi qui prime, même caduque, même désuète, même cause de souffrances pour des milliers de gens... Quand les jurés ne condamnent pas, c'est que la loi n'est plus respectée, donc à changer.

**LVR :** Vous dites qu'une majorité croissante de Canadiens ne favorisent le libre choix. Pourquoi cette opinion majoritaire n'aboutit-elle pas à un plus gros lobbying politique, formel ou informel ?

**HM :** C'est surtout, à mon avis, parce que le lobby anti-avortement est très bien organisé, farouche, fanatisé et très bien financé. Les politiciens ont peur de ces gens-là, de se faire harceler la nuit, de leurs millions de lettres. L'Église catholique officielle et les églises protestantes évangéliques sont aussi derrière tout ça. Les politiciens ont peur de ces institutions et de perdre là des votes.

Les partisans du libre choix, eux, pen-

sent que c'est déjà acquis. Le mouvement féministe, d'après moi, n'est pas très bien organisé au Canada ; un mouvement bien organisé aurait déjà dû aboutir à un changement de loi. Pour ne pas la changer, cette loi mal faite, le gouvernement invoque l'absence de consensus dans le pays. Mais le consensus n'est pas nécessaire pour une loi permissive. Aux États-Unis, il n'y a pas de consensus non plus et les Américaines ont une loi bien meilleure que la nôtre : depuis 1973 et la légalisation par la Cour suprême, toutes les femmes peuvent aller chez un médecin, dans une des 600 cliniques existantes ou dans un hôpital et réclamer un avortement dans de bonnes conditions.

**LVR :** Entre les politiciens, l'opinion publique, les médias, les tenants des deux clans, la question morale est toujours venue fausser le débat. Nous, les féministes, avons toujours traité l'avortement comme un service médical inaccessible et non comme une question morale. Mais aujourd'hui, des féministes s'interrogent et cherchent une «éthique féministe de l'avortement<sup>1</sup>». On le sait, nous, quant on avorte, qu'on met fin à une vie possible ; on trouvait plus urgent de résoudre le problème concret des femmes qui ne voulaient pas de cette vie-là, mais ça n'empêche pas de se poser individuellement la question quand on fait le choix d'avorter. Vous la posez-vous cette question ou l'avez-vous résolue une fois pour toutes ?

**HM :** Je l'ai résolue depuis longtemps. Évidemment, il faut questionner chaque geste qu'on pose : est-ce un geste moral et responsable, ou non ? Il y a plusieurs volets. D'abord, quelles sont les conséquences de cet acte, donner la vie ? On sait que les enfants désirés, voulus, ont plus de chances de recevoir amour et affection, plus de chances de devenir des adultes bien dans leur peau, capables d'entrer en relation avec autrui, plus coopératifs, moins frustrés. Il y a un tel décalage entre la biologie et la possibilité réelle de bien soigner des enfants que ça me paraît irresponsable – à moi, qui suis humaniste – de dire à une jeune fille de 12 ans : «Tu dois absolument continuer cette grossesse parce que c'est le bon Dieu qui donne la vie». C'est ce que dit la morale catholique, par exemple. Et ce n'est pas vrai : la fécondation est souvent un accident biologique. Forcer une femme, qu'elle ait 12 ou 45 ans, si elle n'est pas prête, si elle a déjà trop d'enfants, si elle est mentalement instable ou malade, forcer une femme à devenir mère contre son gré sans tenir compte des conséquences, pour moi c'est hautement immoral.

**LVR :** Vous sentez-vous soutenu par un mouvement organisé, par beaucoup de gens et de ressources ?

**HM :** Le mouvement féministe a essayé de

ramasser des fonds à Toronto et à travers tout le pays... mais sans beaucoup de succès. Les fonds recueillis étaient insuffisants : les frais d'avocats sont énormes ! Mais je me sens très soutenu par l'opinion publique...

Récemment, j'ai fait un petit essai : par une petite annonce dans la *Gazette*, j'ai demandé des fonds directement à la population. En une semaine, on a recueilli 15 000\$ ! Je prépare d'autres annonces pour les journaux francophones du Québec. Jusque-là, c'était bizarre : au Québec, il semblait y avoir une apathie générale, même chez les féministes. J'ai demandé à quelques-unes d'organiser un fonds de soutien et il n'y a eu aucune réponse. L'énergie n'était pas là. Comme si les gens disaient : «Que les femmes des autres provinces se débrouillent, nous, on a réglé notre problème.» C'était un peu décevant pour moi.

**LVR :** Vous croyez que c'est un manque de solidarité ?

**HM :** Oui, pour moi c'est un manque de solidarité.

**LVR :** Le film de Paul Cowan, *La Justice en procès* : l'affaire Morgentaler, vous présente comme «un dissident qui remplit un devoir moral en bravant une loi qu'il trouve injuste<sup>2</sup>». Êtes-vous vraiment cet homme-là ?

**HM :** Un peu, oui. Je ne suis pas un dissident au point d'être une minorité d'une personne, mais dans le sens où j'ai reconnu qu'il y avait une loi injuste, qu'il y avait des victimes à cette loi et que j'étais dans une position clef, comme médecin, pour venir en aide à ces femmes-là. C'était un devoir moral. C'était comme de voir des gens se noyer dans une rivière ; il suffisait d'étendre le bras pour les aider. Mais s'il y avait un écriteau disant que c'est contre la loi d'étendre le bras et d'aider une personne qui se noie, est-ce que je le ferais, oui ou non ? Cette image m'avait aidé à prendre la décision.

**LVR :** En plus d'avoir survécu aux camps nazis, le fait d'être Juif a-t-il pu jouer dans votre choix de lutter pour l'avortement ? Vous sentiez-vous l'homme élu du peuple élu, choisi pour remplir une mission... ?

**HM :** Mes parents avaient laissé le judaïsme et la religion réelle de la famille était le socialisme. Mon père était leader syndical, échevin et l'un des chefs du mouvement socialiste de notre ville natale, Lodz, en Pologne.

**LVR :** Votre mère aussi militait ?

**HM :** Oui, et elle était une des premières féministes car le mouvement socialiste reconnaissait l'égalité des hommes et des femmes. C'était illégal : on envoyait les socialistes en Sibérie. De mes parents, j'ai gardé ces notions de dignité per-

sonnelle et collective, de nos responsabilités envers la collectivité. Je voulais devenir, comme Pasteur, un bienfaiteur qui découvre des microbes...

Alors quand j'ai défié la loi, ce n'était pas pour le plaisir de la rébellion. Il y avait en-dessous de ça une philosophie, et une compréhension profonde de mon devoir médical. Ça se tenait bien ensemble. Et, une fois dans la lutte, cela a pris une envergure telle que j'avais comme un fardeau, une cause sur mes épaules ; il ne fallait pas que je lâche.

**LVR :** Aviez-vous l'impression d'être le symbole de la lutte, d'en être le principal protagoniste ou d'être un héros solitaire ? Le film de Paul Cowan vous donne vraiment une image de justicier, de cowboy solitaire défiant la loi seul et sans appui. Par exemple, on voit des manifestations d'opposant-e-s à l'avortement mais aucune des manifs des groupes de femmes qui ont soutenu votre action et qui, de 1973 à 1976, ont aussi fait changer l'opinion publique... N'est-ce pas une grande lacune du film ?

**HM :** Oui, c'en est une. Je me suis toujours senti appuyé par beaucoup de gens mais, malheureusement, cet appui était souvent silencieux, je ne le connaissais pas... De temps en temps, je me sentais très exposé à toute la puissance de l'État, du gouvernement, de la police, de la prison, des gardiens. Souvent, je me sentais très seul là-dedans...

**LVR :** Mais vous n'étiez pas seul. Il y avait des troupes derrière vous. Des groupes comme le

Comité de défense Morgentaler et, plus tard, le Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, organisaient conférences de presse et manifs. Ce n'était pas négligeable comme donnée. Aviez-vous besoin ou non de ces groupes pour gagner ?

**HM :** Oui, absolument. J'avais besoin d'encouragement et je l'appréciais. Moi, je n'ai jamais eu l'idée que j'étais le seul à mener le combat. J'en étais devenu le symbole par la force des choses...

**LVR :** Selon vous, les pressions des féministes ont-elles contribué autant que votre lutte juridique à modifier la situation au Québec ?

**HM :** C'est difficile à dire. C'était important. Ce sera aux historiens d'identifier l'élément déterminant. Ça allait bien ensemble : un homme posait un geste tel qu'il s'alignait sur la lutte féministe (coïncidence historique ?). Je ne suis pas assez prétentieux pour croire qu'il n'y avait d'important que mes actions. Par contre il fallait que je sois appuyé par des gens auxquels je tenais, qui partageaient la même idéologie que moi. C'est important encore aujourd'hui.

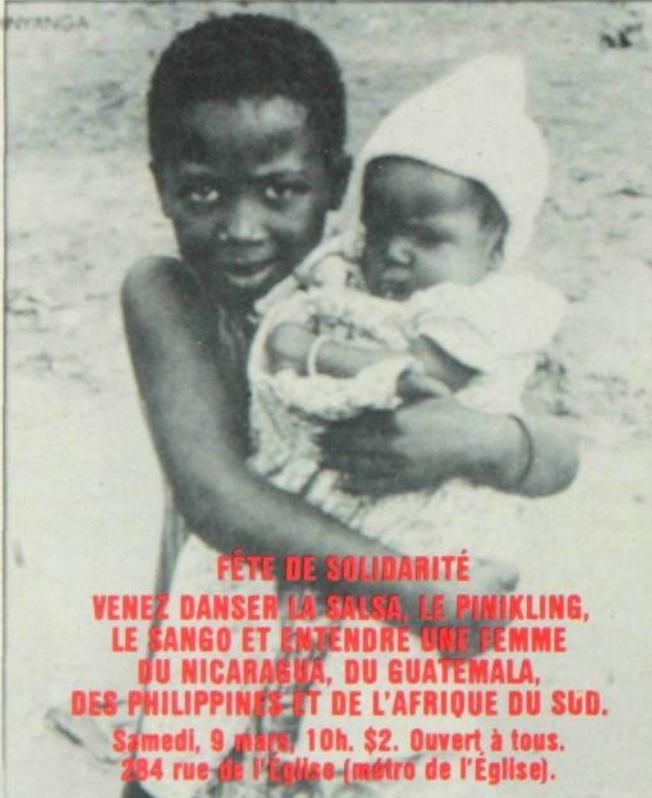
1/ C'est le propos de *Not an Easy Choice*, un essai de Kathleen McDonnell, The Women's Press, 1984 (Rapporté dans *Kinesis*, décembre 1984). L'auteure y développe une pensée féministe critique et défait quelques idées reçues : même féministe, une femme peut demeurer incertaine de sa position face à l'avortement ; les opposants à l'avortement, surtout des femmes, ne sont pas un monolithe idéologique de droite : à part les fanatiques, plusieurs ont une

conception large et... intéressante du droit à la vie ; la notion du choix s'enracine dans un système de valeurs qui prône les droits individuels, ce que les féministes ont souvent rejeté ; etc. Tout en réaffirmant le droit fondamental des femmes à décider de leur corps, McDonnell nous prévient : la technologie de la reproduction et les droits du fœtus sont les prochaines questions à affronter.

2/ *La Justice en procès : l'affaire Morgentaler*, de Paul Cowan (ONF, 1984) raconte la lutte juridique menée par le docteur Morgentaler entre 1970 et 1976, au moyen de reconstitutions des procès, d'entrevues et d'archives. Le film éclaire «un cas complexe qui remettait en cause des lois, le rôle du jury, les pouvoirs des tribunaux et de l'opinion publique, etc.» mais transforme parfois Morgentaler en héros de thriller américain.

En janvier, à l'Outremont, l'ONF sortait aussi *L'Avortement, histoire secrète*, de Gail Singer, du Studio D. De cette «enquête sur la réalité de l'avortement en Irlande, au Japon, en Thaïlande, au Pérou, en Colombie et... au Canada», on sort troublée et informée : «Chaque année dans le monde, de 30 à 35 millions de femmes se font avorter. La moitié le font illégalement et environ 84 000 y trouveront la mort.» Ces deux films, le dernier surtout, sont à voir... même si Radio-Canada (CBC) a refusé de les programmer parce que soi-disant «biaisés» en faveur de l'avortement : une décision scandaleuse.

Fin janvier, sortait également le documentaire de Suzanne Guy, *C'est comme une peine d'amour* : ds femmes jeunes et vieilles témoignent de leurs avortements... et cela déborde sur les rapports entre femmes et hommes (*Le Devoir*, 9/2/85). À suivre...



**FÊTE DE SOLIDARITÉ**  
**VEZ DANSER LA SALSA, LE PINIKLING,**  
**LE SANGO ET ENTENDRE UNE FEMME**  
**DU NICARAGUA, DU GUATEMALA,**  
**DES PHILIPPINES ET DE L'AFRIQUE DU SUD.**  
**Samedi, 9 mars, 10h. \$2. Ouvert à tous.**  
**284 rue de l'Église (métro de l'Église).**



**Au nom du père et du fils**  
 roman  
 Francine Ouellette  
 EN VENTE PARTOUT 19,95\$  
 Un phénomène, avec ses plus de 600 pages, dans l'expression romanesque québécoise